

Relire l'histoire des divorces en France à l'aune des territoires (1884-1952)

AUTEURE
Sandra BRÉE

RÉSUMÉ

Cette communication se propose de relire l'histoire des divorces depuis le rétablissement du divorce en France en 1884 jusqu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale en distinguant trois grands territoires: la population urbaine, la population rurale et le département de la Seine. Pour affiner l'analyse, des données distinguant Paris de sa banlieue au sein de ce département seront ajoutées. L'intérêt, au-delà de mesurer le niveau de divortialité dans les territoires, est de répondre à la question de l'homogénéisation des comportements de divortialité entre 1884 et 1913 pour savoir notamment si les populations qui divorcent le moins en 1884 sont les mêmes à la veille de la première guerre mondiale et si les écarts observés au début de la période se réduisent. Les sources disponibles fournissent par ailleurs des détails en général indisponibles autrement qu'à l'échelle nationale, telles que la partie ayant obtenu le divorce, son motif, la durée du mariage, l'âge et l'écart d'âge des époux ou encore le nombre d'enfants des couples divorcés. Au-delà de la mesure des niveaux de divortialité dans ces territoires, il s'agira donc de savoir si les caractéristiques des divorces sont les mêmes dans les populations urbaines, rurales et dans le département de la Seine et, le cas échéant, de tenter de comprendre pourquoi ils divergent.

MOTS CLÉS

divorce, France, population urbaine, population rurale

ABSTRACT

This paper proposes to reread the history of divorces from the re-establishment of divorce in France in 1884 to the aftermath of the Second World War by distinguishing three major territories: the urban population, the rural population and the department of the Seine. To refine the analysis, data distinguishing Paris from its suburbs within this department will be added. The interest, beyond measuring the level of divorces in the territories, is to answer the question of the homogenisation of divorcing behaviour between 1884 and 1913 in order to know, in particular, whether the populations that divorced the least in 1884 were the same on the eve of the First World War, and whether the gaps observed at the beginning of the period were narrowing. Available sources also provide details that are generally unavailable outside the national level, such as the spouse who obtained the divorce, its reason, the length of the marriage, the age and age difference between the spouses, and the number of children of divorced couples. In addition to measuring the levels of divorces in these territories, the aim will therefore be to find out whether the characteristics of divorces are the same in the urban and rural populations and in the Seine department and, if so, to try to understand why they diverge.

KEYWORDS

Divorce, France, Urban population, Rural population

INTRODUCTION

Les recherches sur les séparations et les divorces d'avant la seconde guerre mondiale d'un point de vue socio-démographique sont rares, en particulier au niveau individuel. Des études agrégées prenant en compte l'aspect spatial au niveau départemental existent cependant. Elles mettent souvent en avant le caractère urbain des divorces mais il n'existe pas, à notre connaissance, de recherche distinguant les communes rurales des communes urbaines qui compléterait la seule discrimination départementale. Or, cette information, qui distingue également la population du département de la Seine (comprenant Paris et sa banlieue) de celle du reste du pays, est disponible dans les statistiques annuelles du mouvement de la population. L'analyse sera centrée sur la période allant de 1884 – année de ré-autorisation du divorce par la loi Naquet après qu'il l'ait été entre 1792 et 1816 – et 1913, car les données ne sont plus fournies après pour ces trois territoires.

La période 1884-1913 connaît, par ailleurs, une croissance très forte de la divortialité et permet de centrer l'analyse sur les premiers divorcés.

L'intérêt de l'analyse, au-delà de mesurer le niveau de divortialité dans les territoires, est de répondre à la question de l'homogénéisation des comportements de divortialité entre 1884 et 1913, pour savoir notamment si les populations qui divorcent le moins en 1884 sont les mêmes à la veille de la première guerre mondiale, et si les écarts observés au début de la période se réduisent. Les sources disponibles pour ces territoires fournissent par ailleurs des détails en général indisponibles autrement qu'à l'échelle nationale, telles que la partie ayant obtenu le divorce, son motif, la durée du mariage, l'âge et l'écart d'âge des époux ou encore le nombre d'enfants des couples divorcés. Au-delà de la mesure des niveaux de divortialité dans ces territoires, il s'agira donc de savoir si les caractéristiques des divorces sont les mêmes dans les populations urbaines, rurales et dans le département de la Seine et, le cas échéant, de tenter de comprendre pourquoi ils divergent. Ces données ont le défaut d'être très agrégées (trois groupes) et de ne permettre que des analyses descriptives. Elles sont cependant également la somme des données du niveau communal, aujourd'hui perdues. L'analyse à travers ces 3 catégories semble être une des seules manières de distinguer très clairement le comportement urbain du comportement rural, ce que ne permet pas de faire l'étude des départements qui ont la caractéristique de mélanger ces deux types de territoires, très contrastés en termes de comportements démographiques. Cependant, pour approfondir l'analyse, les données disponibles dans les annuaires statistiques de la ville de Paris, concernant donc la capitale, seront associées à la recherche pour distinguer la capitale de sa banlieue au sein du département de la Seine et donc ajouter deux nuances supplémentaires à la distinction en trois territoires. Les recherches sur les banlieues sont rares alors même qu'elles offrent un cadre d'analyse singulier (Boudjaaba & De Luca-Barrusse, 2013), surtout à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle qui voit leur explosion.

1. SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

La distinction entre population rurale, population urbaine et le département de la Seine apparaît dans les statistiques annuelles du mouvement de la population de 1851 à 1913. Elle est impossible à reproduire lorsqu'elle n'a pas été publiée puisqu'elle suppose le recours aux données à l'échelle communale.

Ces statistiques fournissent de nombreuses informations sur les naissances, mariages, décès et divorces à partir de 1885. Les données concernant les divorces ne proviennent pas des statistiques des jugements eux-mêmes (disponibles dans les comptes généraux de la justice civile) mais sont basées sur les transcriptions des actes de divorce dans les registres d'état civil de la mairie où le couple s'est marié (en moyenne 6 mois après le jugement de divorce). L'analyse qui suit portera donc sur la divortialité des couples en fonction de leur lieu de mariage – permettant de saisir l'impact du milieu de socialisation au moment du mariage – et non de divorce. Ces données sont selon Ledermann (1948) statistiquement irréprochables. Cependant, une partie des divorces (10%) n'est transcrite ni dans les registres d'état civil, en raison du décès de l'un des époux ou par négligence (*ibid.*), ni dans ces statistiques.

Les données qui en sont issues fournissent, à partir de 1885 et jusqu'en 1913, le nombre de divorces par mois, des données sur l'âge des époux au moment du divorce, la durée du mariage et, pour les premières années, le nombre de divorces selon la profession de époux pour les populations urbaines, rurales et le département de la Seine. Deux volumes sont particulièrement détaillés (1907-1910 et 1911-1913) puisqu'ils ajoutent aux données sur l'état matrimonial antérieur au mariage, la cause pour laquelle le divorce a été prononcé et la partie qui a obtenu le divorce, le nombre d'enfants issus du mariage, le nombre de divorces pour lesquels avait été établi un contrat de mariage ou qui avait été précédés d'une séparation de corps, toutes ces données étant fournies selon l'âge de l'épouse. Après la première guerre mondiale, les données sont moins détaillées et distinguent uniquement le département de la Seine du reste de la France, à l'exception notable des années 1946 à 1952 où la classification est reprise et affinée puisque les communes urbaines sont séparées en plusieurs groupes en fonction du nombre d'habitants (2 000 à 5 000, 5 001 à 10 000, 10 001 à 50 000, 50 001 à 100 000, plus de 100 000). Pour ces années, le département de la Seine n'est plus isolé des autres communes urbaines et les données détaillées selon cette classification sont moins nombreuses : nombre de divorces, état matrimonial antérieur au moment du mariage, nombre d'enfants au moment du mariage, indications sur la durée des mariages.

Quant aux données concernant Paris et permettant de différencier la capitale de sa banlieue par soustractions, elles sont disponibles dans les annuaires statistiques de la ville de Paris publiés à partir de 1880, qui fournissent des informations sur l'âge des époux au moment du divorce, leur écart d'âge, la durée du mariage, le nombre d'enfants issus du mariage (et leur légitimité), la profession du mari, l'état civil antérieur au mariage,

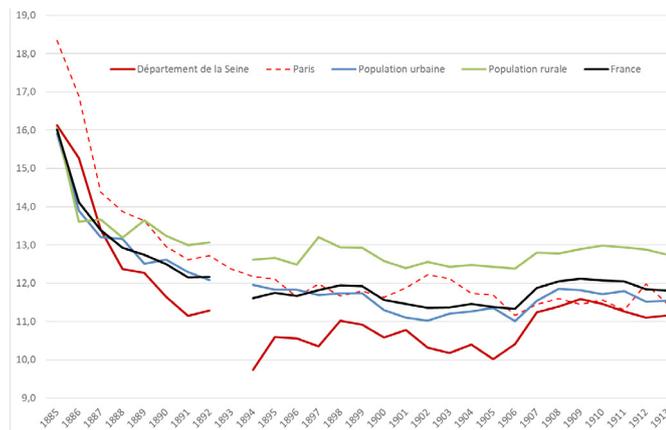
le motif du divorce, le sexe du conjoint ayant obtenu le divorce et enfin si le jugement a été prononcé en première instance ou en appel, et si le divorce avait été ou non précédé d'une séparation de corps. Ces publications fournissent des données sur les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux (banlieue du département) à partir de 1893, mais uniquement sur le nombre de divorces (détaillé pour certaines communes). Les autres informations sont uniquement disponibles pour la population parisienne; les comportements de la population de banlieue sont donc à déduire des deux sources d'information non directes que nous avons, ce qui n'est pas toujours évident.

2. RÉSULTATS

Les résultats montrent qu'il existe des différences de comportements de divortialité entre le département de la Seine, la population urbaine et la population rurale du pays. La proportion des divorcés pour 10 000 habitants est ainsi de 10,3 dans le département de la Seine, de 4,4 dans la population urbaine et de 1,4 dans la population rurale pour la période 1885-1900. En 1885, l'année suivant le rétablissement du divorce, le nombre de divorcés est 15 fois plus important dans le département de la Seine que dans les campagnes, et 6 fois plus que dans les villes. Ces rapports se réduisent à respectivement 5 et 2 en 1900.

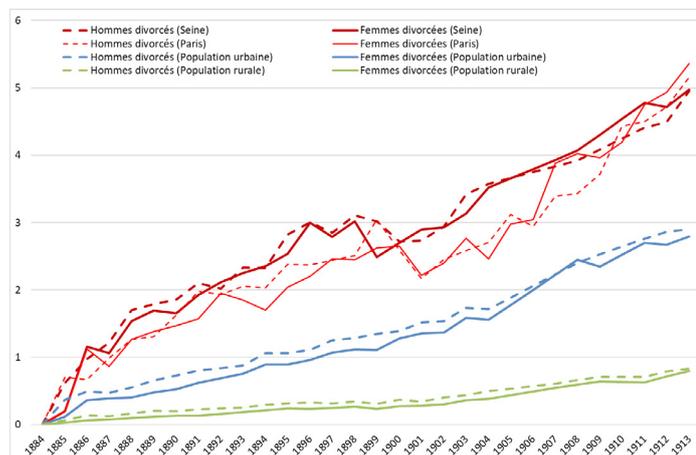
Il apparaît également que les mariages durent moins longtemps (fig. 1) dans le département de la Seine (11 ans en moyenne entre 1890 et 1913) que dans le reste de la population urbaine (11,8 ans) et surtout rurale (12,9 ans). Dans le détail, les couples séquanais divorcent beaucoup plus fréquemment après 5 à 10 ans de mariage (34 %) que les couples des populations rurales (27 %) qui divorcent plus fréquemment après 20 ans de mariage (19 % contre 11 % pour les couples de la Seine).

Figure 1. Durée des mariages dans les territoires
Lecture: nombre d'années écoulées entre l'année du mariage et l'année pendant laquelle le jugement de divorce est transcrit dans l'état civil.
Sources: Statistique annuelle du mouvement de la population 1885-1913; Annuaire statistique de la ville de Paris, 1885-1913.



Cet âge plus tardif au divorce dans les campagnes peut expliquer qu'ils soient moins nombreux à se remarier que dans les villes (fig. 2), surtout à Paris; il est également probable que les divorcés et le mariage avec l'un d'entre eux ou elles soient mieux acceptées dans les zones urbaines qu'ailleurs. Les divorcés et divorcées sont également plus nombreux à divorcer à nouveau dans le département de la Seine que dans le reste de la population urbaine, et bien plus que dans les campagnes.

Figure 2. Proportion des divorcés et des divorcées parmi les mariés et les mariées, 1884-1913
Source: Statistique annuelle du mouvement de la population 1884-1913; annuaires statistiques de la ville de Paris, 1884-1913



En moyenne, en France, c'est plus souvent la femme qui obtient le divorce (51,3%) mais elles sont plus nombreuses à l'obtenir dans le département de la Seine (54,1%) (tab. 1). Les écarts entre ce département et les populations rurales et urbaines sont cependant assez faibles, alors qu'il est plus important entre la banlieue parisienne et les autres territoires.

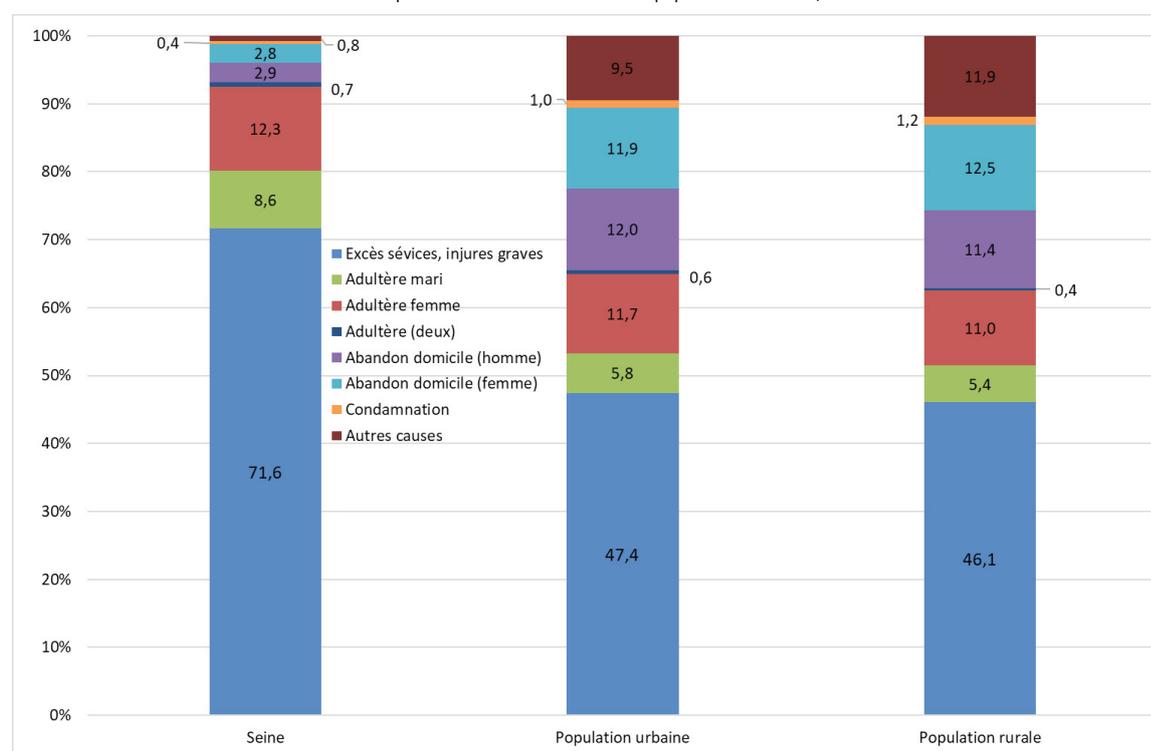
Tableau 1. Époux ayant obtenu le divorce dans le département de la Seine (Paris et banlieue), la population rurale, la population urbaine et en France (moyenne 1907-1913)

Source: Statistique annuelle du mouvement de la population 1907-1910 et 1911-1913; annuaires statistiques de la ville de Paris, 1907-1913.

Époux ayant obtenu le divorce	Seine	Paris	Banlieue	Population urbaine	Population rurale	France
Homme	39,7	41,2	34,3	42,6	42,2	41,8
Femme	54,1	53,0	58,1	49,9	51,2	51,3
Les deux	6,1	5,7	7,5	7,4	6,6	6,9
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif total	20 534	16 068	4 466	40 085	29 011	89 630
Non déclarés	131	126	5	631	161	923

Les causes des divorces sont également différentes dans les territoires étudiés (fig. 3). Si le motif « excès, sévices et injures graves » est le plus souvent utilisé partout en France, il l'est beaucoup plus souvent dans le département de la Seine (72%, contre 46 à 47% dans les populations rurales et urbaines). À l'inverse, les abandons de domicile aussi bien pour les hommes que pour les femmes – cette répartition genrée quasiment similaire est très intéressante – sont beaucoup plus souvent évoqués en dehors du département de la Seine (3%), que ce soit dans la population rurale ou urbaine (11 à 12%). Enfin, les adultères, en particulier masculins, sont plus souvent mentionnés dans le département de la Seine (9%) qu'ailleurs (5,5%). Les motifs des divorces prononcés distinguent ainsi clairement le département de la capitale du reste de la France. En revanche, le reste de la population, qu'elle réside en milieu rural ou urbain, mobilise des motifs de divorce en proportion très similaires.

Figure 3. Motifs des divorces prononcés dans le département de la Seine, la population rurale, la population urbaine et en France (moyenne 1907-1913)



CONCLUSION

Les populations résidant dans des communes urbaines, en particulier dans le département de la Seine, adoptent le divorce plus tôt et plus intensément que les autres. On observe la gradation attendue selon laquelle les populations des villes, en particulier de la capitale, plus détachées de l'emprise familiale, religieuse et communautaire que dans les campagnes, adoptent plus facilement ce comportement, à l'époque novateur et marginal s'il en est. Les niveaux de divortialité sont plus élevés où l'instruction est la plus développée. Cependant, il n'apparaît pas de lien clair entre le niveau de féminité des demandes et l'instruction. On peut

donc effectivement penser, comme le suggéraient Simonsson et Sandström (2011) à l'échelle de la Suède, que le divorce est d'autant plus fréquent que les populations sont éduquées et qu'elles ont de fait les connaissances juridiques et institutionnelles pour le faire. Ces auteurs font un lien entre évolution de l'instruction des femmes et hausse des divorces. Les données françaises distinguant populations urbaines, rurales, et Paris et son département ne permettent pas, en revanche, de faire le lien entre la part de féminité des demandes de divorce des territoires et le niveau d'instruction des femmes.

Il en ressort également que les divorcés sont bien plus nombreux à se remarier dans le département de la Seine que dans les zones urbaines et surtout rurales, et que l'écart genré suit ce même gradient. Les durées des mariages qui se terminent par un divorce suivent la même tendance : cela peut indiquer une plus grande acceptation sociale du divorce dans le département de la Seine alors que, dans les zones rurales, on essaie de le repousser le plus possible, notamment en passant par la séparation de corps, moins radicale puisque le couple reste marié, mais qu'elle ne permet pas le remariage.

La distinction de Paris et de sa banlieue, dans le cas du département de la Seine, apporte des nuances à ces résultats. Le niveau de divortialité y est équivalent. Cependant, la plupart des données disponibles semblent indiquer une plus forte acceptation des divorces en banlieue qu'à Paris (durée de mariages plus courte, remariages des divorcés et des divorcées plus fréquents, femmes obtenant davantage le divorce) alors qu'on a souvent tendance à considérer les villes centres comme les lieux d'adoption des comportements novateurs ou marginaux. Bien entendu, la banlieue est un ensemble très hétérogène et agglomère des populations d'aisance diverse : il faudrait pouvoir étudier un nombre significatif de ces villes pour comprendre davantage les comportements démographiques de leurs populations. Une spécificité est cependant commune à toutes les villes de la banlieue parisienne : la proportion importante d'individus non natifs de la commune où ils se marient (Farcy, 1991). La piste d'une adoption du divorce par des populations les plus détachées de leurs communautés et familles d'origine, déjà proposée à partir d'analyses de données individuelles (Brée & Gourdon, 2020), paraît intéressante à poursuivre.

RÉFÉRENCES

- Boudjaaba F., De Luca Barrusse V., 2013, « Populations de banlieue, une histoire à revisiter », *Annales de démographie historique*, n° 2, p. 5-15.
- Brée S., Gourdon V. [à paraître], « Les premiers divorcés de la banlieue parisienne sous la Troisième République. L'apport de l'analyse individuelle à l'étude du divorce », *Annales de démographie historique*.
- Farcy J.-C., 1991, « Banlieue 1891. Les enseignements d'un recensement exemplaire », in A. Faure (dir.), *Les premiers banlieusards*, Paris, Créaphis, p. 15-69.
- Ledermann S., 1948, « Les divorces et les séparations de corps en France », *Population*, n° 2, p. 313-344.
- Simonsson P., Sandström G., 2011, "Ready, Willing, and Able to Divorce: An Economic and Cultural History of Divorce in Twentieth-Century Sweden", *Journal of Family History*, 36(2), p. 210-229.

L'AUTEURE

Sandra Brée

CNRS – LARHRA

sandra.bree@cnrs.fr